



LAUW TROTTERS

LAUW

FRANCE - Département 68



**40^{ème} Marche Populaire
Internationale de montagne**



**8 & 9
AOUT 2026**



Parcours de 6 et 12 kms

Membre de la FFSP n°F0674

Visa FFSP n° 2026 68 58 Z

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france



Partenaires de la FFSP

Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Départ et arrivée : SALLE POLYVALENTE
1 Rue du Château
68290 LAUW

Horaires : Départ de 7h00 à 14h00
Arrivée limitée à 18 heures

Parcours : 2 parcours : parcours 6 et 12 km sans difficultés particulières
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Préinscriptions : Avant le 31 juillet 2026 pour les groupes. Sur place pour les individuels

Inscriptions : BATTMANN Michel
38, rue de Mortzwiller
68290 LAUW
Téléphone : 03.89.82.44.12
Email : jean-pierrekleinhoffer@orange.fr

Récompenses : Challenge de l'amitié au groupe le plus important (conservé après 3 années non consécutives)
Coupes aux groupes de plus de 20 participants
Coupes au doyen et à la doyenne des marcheurs

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
Les LAUW TROTTERS sont assurés en responsabilité civile contre tiers et déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de maladie.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et une petite collation gratuite à chaque contrôle. Possibilité de restauration au contrôle 2 et à l'arrivée.

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.

Secourisme : Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112 : ORGANISATEURS : 06 75 20 35 55

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu Sportif ?
Signalez-le en écrivant à :
Signal-sports@sports.gouv.fr